

Le 09 juillet 2021



Assainissement : Pour préserver le Pamphiot, le secteur de Noyer bientôt raccordé au réseau séparatif Allinges



Le chantier visant à l'optimisation des réseaux d'assainissement collectif au niveau du carrefour de Noyer à Allinges sera lancé à compter du lundi 12 juillet. A l'issue des travaux d'une durée prévisionnelle de deux mois, le secteur sera desservi par un réseau d'assainissement séparatif, assurant un traitement différencié des eaux usées domestiques et des eaux pluviales.

Cette opération revêt une importance particulière en termes d'environnement : elle vise à préserver le Pamphiot (et par conséquent le lac Léman) des pollutions issues des rejets d'eaux usées domestiques. Au terme des travaux, les effluents du secteur seront acheminés vers la station de traitement de Thonon-les-Bains.

La programmation de ces travaux en juillet-août permet de tenir compte de la fermeture des établissements scolaires et de certaines entreprises et, par conséquent, de minimiser l'impact sur la circulation des usagers.

Au total, 285 ml de canalisation seront posés pour desservir les habitations riveraines et surtout permettre, à l'horizon 2022, d'importants travaux d'aménagement de voirie, de sécurisation des arrêts de bus et d'installation de trottoirs.

Les dépenses estimées pour la réalisation de ce chantier 2021 s'élèvent à plus de 230 000 € et seront prises en charge par Thonon Agglomération et la Commune d'Allinges.

Aménagement temporaire de la circulation

Pour assurer le bon déroulement des interventions et garantir la sécurité des équipes mobilisées sur cet axe de circulation très fortement emprunté, le carrefour connaîtra un aménagement de la circulation pendant tout l'été.

Quatre phases sont programmées jusqu'à la rentrée de septembre :

1- Phase Route de Noyer (RD 233), du 12 au 23 juillet :

Entre la rue du Manoir et le carrefour de Noyer, la circulation sur la RD 233 sera suspendue. Autrement dit, l'accès au carrefour depuis le chef-lieu d'Allinges sera impossible. Une déviation sera mise en place via la rue du Crêt Baron, la RD 903 et l'avenue de la Dame (RD 12).

L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux commerces (boulangerie, presse, coiffeur, pôle médical...) sera maintenu en permanence. Pendant cette première phase, la circulation est maintenue normalement sur l'ensemble des autres voies attenantes au carrefour.

Bus urbains BUT : les incidences de la 1^e phase

➔ **Ligne N : Place des Arts (Thonon-les-Bains) / Les Châteaux (Allinges) :** aucune incidence

➔ **Ligne M : Place des Arts (Thonon-les-Bains) / La Chavanne (Allinges)**

- **Le terminus** de la ligne s'effectuera à l'arrêt **Allinges Village**.
- **Les arrêts suivants ne seront pas desservis :** Les Combes, Noyer, Leyriat, Lavoir de Noyer, La Chavanne.
- **Le départ de la ligne** (direction Thonon) s'effectuera à l'arrêt **Allinges Village**

CONTACT PRESSE :

Cédric Joly

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-joly@thononagglo.fr

2- Phase Carrefour de Noyer, du 26 au 30 juillet :

Cette intervention sera la plus délicate en termes d'emprise de chantier. Elle comprend des travaux de nuit (de 21h à 5h) sur 2 dates restant à être déterminée précisément. La circulation sur l'avenue de Thonon (RD 12) et la route des Blaves sera maintenue sur une seule voie grâce à la mise en place d'un alternat (la circulation des camions de plus de 19 tonnes sera suspendue et une déviation sera mise en place).

Accès aux parkings des commerces maintenu.

3- Phase Avenue de Thonon (RD 12), du 26 juillet au 17 août :

De l'avenue de Lonnaz au carrefour de Noyer, **la circulation sur l'avenue de Thonon sera maintenue sur une seule voie en sens unique montant**. La RD12 sera fermée à la circulation en direction de Thonon (la circulation des camions de plus de 19 tonnes sera suspendue et une déviation sera mise en place).

Les autres voies menant au carrefour resteront ouvertes normalement à la circulation.

4- Phase Route des Blaves (RD 233), du 23 août au 03 septembre :

Sur les 75 derniers mètres d'accès au carrefour, la circulation sera maintenue sur une seule voie grâce à la mise en place d'un alternat (la circulation des camions de plus de 19 tonnes sera suspendue et une déviation sera mise en place). Toutes les autres voies menant au carrefour resteront ouvertes normalement à la circulation. L'accès aux propriétés riveraines ainsi qu'aux commerces (imprimerie, auto-école...) sera maintenu en permanence.

A noter : le chantier marquera une pause entre le 18 et 20 août et la circulation sera, pendant cette période, rétablie normalement.

Compte tenu de cet aménagement de la circulation, des modalités exceptionnelles et donc temporaires de collecte des ordures ménagères pourront être mises en œuvre lors de certaines phases du chantier. Les riverains concernés seront informés préalablement.

Les informations relatives aux aménagements de la circulation et à la desserte du secteur par les transports en commun **seront actualisées régulièrement tout au long du chantier sur**

www.thononagglo.fr